

**Séance du 09 décembre 2022**

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**09-12-2022-07**

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 2  
Votants : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

**OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE TDF**

La société TDF dispose d'un bail pour occupation d'un emplacement sur la parcelle cadastrée 248CB19 en vue d'exploiter un site radioélectrique.

TDF a formulé plusieurs propositions d'achat à la commune pour une parcelle de 150 m2 autour de l'antenne pour un montant de cinquante mille euros.

La division parcellaire sera effectuée par un expert géomètre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

**AUTORISE** la division de la parcelle 248CB19

**AUTORISE** la cession de la parcelle supportant le site radioélectrique à TDF Sud-Ouest pour un montant de cinquante mille euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et actes se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ